

Le 23 avril 2021

FLASH CSEC ORDINAIRE DU JEUDI 22 AVRIL 2021

A l'ordre du jour de ce CSEC ordinaire, une info sur le pilote « Signature électronique », une info en vue de consultation sur la généralisation du projet « Optimisation de la gestion des déplacements » et surtout une info sur « les évolutions réglementaires de l'assurance chômage ».

Après approbation unanime des PV des séances du 19 janvier, 26 janvier, 3 février, 12 février et 24 février 2021, nous avons donc abordé le **pilote du projet « Signature électronique »**.

On peut voir dans ce projet présenté comme simplifiant les actes administratifs RH à Pôle emploi une véritable désacralisation de ce qui fonde la relation de travail entre un salarié et son employeur. En effet, exit la signature physique et bonjour la signature électronique à distance lors de la conclusion d'un contrat de travail. On a là encore le sentiment que nous ne sommes que des ETP et une ressource de moins en moins humaine dans un environnement de travail de plus en plus virtuel. Réponse de la DG : cela participe d'une simplification des actes administratifs qui va dans le bon sens et qui s'inscrit dans une logique en marche au sein des services publics depuis plusieurs années. Ça pour être En marche, elle est en marche la simplification des services publics, en voie de disparition voulue par les gouvernements successifs !

Par ailleurs, on a souhaité savoir d'où sort l'outil HERMES qui gère tout ça ? Réponse DG : c'est un outil Pôle emploi développé par la DSI. Et quels sont les 3 établissements concernés par le pilote ? Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Hauts de France. Rendez-vous dans quelques mois pour une information en vue d'une consultation lorsque le pilote sera généralisé.

Information en vue d'une consultation sur la généralisation du projet « Optimisation de la gestion des déplacements »

Nous sommes surpris d'être consulté sur un tel projet alors que la Note visant les modalités de déplacement et leur prise en charge modifiée depuis fin 2020 n'est pas passée de manière similaire par une phase d'information-consultation. Rappelons que nous avons découvert les évolutions de la Note via l'ordre du jour d'une séance du Conseil d'Administration et que nous avons dû réclamer communication des éléments du dossier pour en avoir connaissance en CSEC. Tout cela s'inscrit dans « *la démarche du Pilotage par la confiance* », c'est dire si ça sent bien l'embrouille.

Quand on lit dans le document fourni au CSEC, page 5, que dans le contexte Covid cette « *faible volumétrie des déplacements et des notes de frais a permis un accompagnement au plus près des utilisateurs et une prise en compte des remarques d'amélioration* » et

que concrètement on peut attendre plusieurs mois pour obtenir un éventuel remboursement de notes de frais, on voit mal où se situe le progrès et en quoi la baisse de la volumétrie a permis d'améliorer le système !

Notons que pour une fois, ce projet indique dans le document fourni au CSEC la liste des problèmes rencontrés lors de la phase de développement du projet dans les régions pilotes concernées. Non, tout ne va pour le mieux dans le meilleur des mondes des Bisounours de la Direction Générale !

Il semblerait par ailleurs qu'une nouvelle note de synthèse nationale soit en cours de rédaction pour préciser certaines modalités de prise en charge des frais. En lien avec ce que nous avons revendiqué en la matière depuis plusieurs mois ? Réponse à la sortie de cette note.



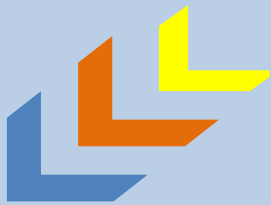
La **CGT-FO** Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 23 avril 2021

Information sur les évolutions réglementaires de l'Assurance Chômage et sur le dispositif d'accompagnement de leurs mises en forme

Impossible de faire comme si tout cela n'était qu'une « évolution » ! Nous ne sommes absolument pas en présence d'une « évolution réglementaire de l'assurance chômage » comme le prétend le point tel qu'il est inscrit à l'ordre du jour de ce CSEC.

Nous contestons ces termes qui relativisent la gravité de cette remise en cause fondamentale, à la fois des droits des demandeurs d'emploi ET du paritarisme, puisqu'il n'y a concrètement plus d'assurance chômage dans ce pays, tout bonnement étatisée par ce gouvernement. Lui seul édicte désormais les règles et donc dicte sa seule loi en matière d'indemnisation des DE.

Et non seulement le gouvernement décide seul de ce que seront les droits des DE mais il s'octroie le droit d'appliquer ou pas sa réforme à telle ou telle date, rendant encore plus incertain et illisible ce dispositif en fonction de la situation sanitaire et de ses conséquences sociales négatives. Et partant de là, c'est tout le quotidien de travail du personnel de Pôle emploi qui s'en trouve impacté négativement.

Quand un journal aussi peu contestataire que Le Monde titre il y a 2 jours qu'il s'agit d'une « réforme chaotique », rappelant que le gouvernement a reconnu récemment que la réforme allait engendrer, nous citons, « des effets non voulus » pénalisant notamment mais pas seulement les femmes en congé maternité et les salariés en chômage partiel, c'est tout dire !

Pour la **CGT-FO**, ces mesures antisociales sans précédent font courir un risque majeur au personnel de Pôle emploi qui se retrouve en première ligne pour les faire appliquer sur le terrain. Et c'est bien la raison pour laquelle nous avons demandé l'abandon du projet CRI ! Qui va se retrouver prochainement dans l'œil du cyclone ? Pas Mme Borne et ses

amis mais bien le personnel de Pôle emploi !

Quand, à partir du 17 mai prochain, vont partir les courriers d'information aux DE en fin de droits au 1^{er} juillet, qu'est-ce que la DG a prévu concrètement pour gérer le mécontentement prévisible de tous ces DE ? A quel moment les agents seront prévenus de ces envois ? Et les représentants du personnel ? A FO, nous souhaitons être destinataire d'un courrier-type pour mesurer en amont de ces envois leur teneur exacte.

Et la **CGT-FO** de demander ce que Pôle emploi a prévu concrètement pour garantir la sécurité des collègues et faire en sorte que leurs conditions de travail ne se dégradent pas à l'aune de ces mesures antisociales.

Réponse de la DG : OK vous aurez le courrier type. Mais 56 000 DE en fins de droits impactés, soit environ 60 par site au 1^{er} juillet, « ça n'est pas tellement au fond ».

Pour la **CGT-FO**, si cela ne devait générer qu'1% de mécontentement sous la forme d'appels ou d'échanges physiques induisant a minima une fiche LISA, ça représenterait tout de même plus de 500 collègues impactés négativement. Et pour nous, chaque collègue qui serait victime d'une agression verbale ou physique ce serait déjà une agression de trop !

Et on déplore de devoir s'en tenir aux seuls chiffres de l'UNEDIC (zéro chiffrage DG) pour constater que plus d'1 150 000 millions DE seront impactés par une baisse du montant de leur indemnisation, de 17% en moyenne avec des pointes jusqu'à 40 %. Et donc là pour reprendre le mode de calcul de la DG, on sera à plus de 1230 DE concernés par site ! Même au fil de l'eau, ça n'est pas rien en termes d'impacts pour les collègues.

Nous n'avons clairement pas entendu la DG nous dire ce qu'elle comptait mettre en place concrètement pour garantir la sécurité des collègues en première ligne, qu'ils réceptionnent le mécontentement prévisible physiquement sur site ou en



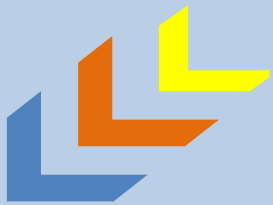
La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 23 avril 2021

situation de télétravail.

Presque ironiquement, nous avons demandé à la DG si elle comptait *a minima* faire quelque chose de concret comme doubler la capacité de « Ma ligne d'écoute », ou recourir à l'embauche de vigiles ? Espérant qu'il ne se passera rien de grave, la DG n'a répondu qu'évasivement à nos questions, ce qui n'est pas fait pour nous rassurer.

Car la mèche allumée par le gouvernement au regard d'une situation sociale d'ores et déjà explosive nous amène à penser

que former les collègues et écrire aux DE ne va pas suffire à éteindre l'incendie qui couve. A **Force Ouvrière**, sans jouer les Cassandra, nous ne voulons pas que les collègues fassent les frais physiquement et/ou psychologiquement de cette réforme et deviennent les bouc-émissaires de décisions gouvernementales antisociales dénoncées et combattues depuis plusieurs mois y compris par la saisine du conseil d'Etat par notre confédération. Cette politique de l'autruche ne protégera personne à compter du 17 mai !

Questions diverses

Concernant la prime de 400 € à destination des agents de droit public, la DG nous dit relancer régulièrement la DGEFP mais pour l'heure, rien de versé sur les fiches de paie des collègues.

Ou comment démontrer tout le bien-fondé de notre non signature d'une prime d'intéressement 2022 calculée en 2021, rappelons-le, notamment sur la base de l'indice de satisfaction de nos usagers. **Nul doute que les 1 150 000 DE impactés négativement par la réforme de leurs droits vont grandement liker nos services à partir de la mi-mai !**

Sur **l'évolution de la situation sanitaire** et ses conséquences RH, la DG s'en remet aux annonces du sieur Castex prévues ce jeudi soir pour savoir s'il y aura ou pas des ABAP possibles à compter du 26 avril. Notons que dans les DROM la situation est toujours fort préoccupante, sachant qu'à Mayotte une insécurité latente complique encore le quotidien de nos collègues.

Nous avons une fois de plus revendiqué que la DG arrête de siphonner les compteurs « enfants malades » et qu'elle passe aussi en ABAP les jours de congés des collègues qui n'ont pas eu le droit finalement de déplacer leurs jours d'absence. Mais comme pour la vaccination des personnels de Pôle emploi, fin de non-recevoir de la DG ! Qui considère que nous ne sommes pas prioritaires au même niveau que les conducteurs de bus, les éboueurs ou les bouchers qui eux peuvent désormais se faire vacciner au regard de leur activité professionnelle. Et la DG n'aurait pas l'intention de solliciter Mme Borne à cette fin, comme quoi aux yeux de ces gens-là si le service public de l'emploi est essentiel, la santé de son personnel et de ses usagers ne l'est pas !

Prochain CSEC : séance extraordinaire le mardi 27 avril avec une séance d'information en vue d'une consultation sur la généralisation du rapprochement avec Cap Emploi.

La délégation **CGT-FO** : Nouriat ABDOULKARIM, Marlène BOILET, Mickael CARI, Aissa DJEHICHE, Isabelle HOAREAU DE BOISVILLIERS, Stéphane JONCOUR & Sébastien SOCIAS (RS).



La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>